

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC53

présenté par

M. Davi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en accroissant notamment leurs »

les mots :

« en donnant la priorité à l'acquisition de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de rehausser les exigences de la formation en matière de transition agroécologique et climatique pour les nouveaux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Notre système agroalimentaire est responsable de 19 % des gaz à effet de serre en France et les perturbations qu'il engendre menacent notre capacité à assurer durablement notre souveraineté alimentaire. Le système agricole basé sur les intrants dégrade notre santé et en premier lieu, celle des agriculteurs.

Si l'on souhaite conserver la qualité des sols, les ressources en eau ou encore la biodiversité, il est impératif de transformer en profondeur le système agricole en passant par une bifurcation écologique. Les formations apportées aux nouveaux actifs sont des leviers majeurs de transformation, c'est la raison pour laquelle l'acquisition des savoirs et compétences en matière de transition agroécologique et climatique doit être une priorité de la formation agricole.

Cet amendement a été travaillé avec le SNETAP-FSU et les membres de l'élan commun.